



AVENANT AU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA HALTE-JEUX LES LUTINS

Au regard des besoins des familles formulés au moment de la préinscription en structure d'accueil petite enfance, et afin de s'adapter au mieux, il est nécessaire d'apporter des modifications au règlement de fonctionnement de la halte-jeux Les Lutins en vigueur depuis le 1er janvier 2023.

Ces modifications prendront rétroactivement effet au 1^{er} septembre 2024.

Les modifications suivantes sont ainsi apportées :

PAGE 4

Le paragraphe est modifié comme suit :

La Halte-Jeux « Les Lutins » est un établissement d'accueil collectif non permanent, municipal, ouvert aux enfants **ayant acquis la marche** jusqu'à leur 5 ans révolus, dont la résidence administrative est fixée chez le ou les parents domiciliés à Combs-la-Ville.

La structure a un agrément de **24 places tout au long de la journée**, dans la limite de son amplitude d'ouverture.

Fait à Combs-la-Ville, le

Le Maire

Guy GEOFFROY